



BULLETIN

SAISON 2020 / 2021

SOUS COMMISSION JEUNES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N° 10 DU SAMEDI 24/10/2020

Réunion du 19 octobre 2020

- Responsable de la Commission des Arbitres : M. Tonio RODRIGUEZ : 06 80 40 26 80
- Désignations : M. Yann DUSSUD : 07 88 36 77 09.

3EME RAPPEL

MM. BERTUCAT Alexis, BRUEL Hugo et THEVENET Tom sont priés de faire un courrier à la Délégation pour préciser leur position sur la saison 2020/2021, n'ayant rien reçu de leur part à ce jour, pour leur dossier arbitre.

INDISPONIBILITES

RAPPEL : les indisponibilités doivent nous parvenir 4 semaines à l'avance. En cas de demande d'indisponibilité tardive, le règlement intérieur sera appliqué

BISSUEL Noë : le 11 novembre

JACQUET Matthieu : le 14 novembre.

AVIS IMPORTANT

Dans la situation actuelle, MM. les arbitres et observateurs, veuillez contacter les clubs recevant pour vous assurer que votre rencontre aura bien lieu.

RAPPEL

MM. ABDALLAH EI Amyne et ALI SOUF Ben Ousman sont priés de donner par écrit le motif de leur absence à leur désignation du 11 octobre.

CONVOCATIONS

M. ABDALLAH EI Amyne est convoqué le **lundi 19 octobre à 18h**, pour affaire le concernant.

M. ALI SOUF Ben Ousman est convoqué le **lundi 19 octobre à 18h20**, pour affaire le concernant.

AVIS AUX ARBITRES

- Messieurs les arbitres, sur la FMI, c'est à vous de rentrer les délégués sur la tablette, avant la rencontre. Vous devez demander aux dirigeants du club recevant de vous fournir les noms, et à vous de les mettre dans la tablette. De même pour les remplaçants que vous êtes priés de noter dans la tablette. Merci.

- Messieurs les arbitres, il est rappelé que les « sous-shorts » de couleur différente sont interdits (sauf « sous-short » médical avec certificat médical), ainsi que les collants.

- Comme déjà signalé plusieurs fois, il vous faut lire le PV entièrement, surtout le secteur stéphanois, quand vous arbitrez sur le Stéphanois (commission sportive seniors).

- Des drapeaux BIP sont disponibles à la Délégation du Roannais pour les arbitres qui le désirent : 1 € symbolique sera demandé à la personne qui prend les drapeaux. Si ceux-ci sont rendus abîmés, les réparations seront à la charge de l'arbitre qui les aura empruntés.

- Des modifications peuvent être effectuées jusqu'au vendredi soir, 19h : soyez vigilants !
Seules les désignations sur « MyFFF » font foi de votre match (sauf appel après le vendredi à 19h).

- Les arbitres n'ayant pas de rencontre durant un week-end sont considérés comme « réservistes » : ils peuvent donc être appelés durant le week-end pour diriger une rencontre.